



Pont Ango – Quai du Carénage  
76200 DIEPPE  
Tél : 02 32 14 40 60

## OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERT-HEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Yoann COLLIN, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	21
Procurations :	0
Votants :	21

## BUDGET ANNEXE

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il est proposé au Comité de Direction d'adopter le budget supplémentaire au budget annexe de l'office de tourisme pour 2026, prenant en compte notamment :

- Affectation du résultat global du compte administratif 2025,
- Mise à jour des crédits au chapitre 011 charges à caractère général,

#### **PAR CES MOTIFS**

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le budget supplémentaire au budget annexe pour 2026 de l'Office de Tourisme comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE - SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'opération (R - réelle O - ordre R -)</b>	<b>Libellée</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011	627	R	Services bancaires et assimilés	500,00 €	
011	6231	R	Annonces et insertions	2 481,94 €	
<b>TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				<b>2 981,94 €</b>	
002	002	R	Excédent antérieur reporté		2 981,94 €
<b>TOTAL CHAPITRE 002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE</b>					<b>2 981,94 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>				<b>2 981,94 €</b>	<b>2 981,94 €</b>

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,

  
La Présidente,  
Laëtitia LEGRAND



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20260526-delib260510-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026